



Certificat Fédéral de Préparation Athlétique

Total volume horaire : 32 heures

Objectifs	Proposer des contenus de préparation athlétique adaptés aux différentes périodes sensibles de développement de la joueuse et du joueur de football amateur
Public concerné	Educateurs diplômés
Prérequis	Etre licencié(e) FFF Sous licence U17 ou 16 ans révolus Avoir validé les CFF1, 2 et 3 ou être en formation professionnelle (BEF ou plus), ou titulaire du BMF ou plus
Programme	L'éducateur, le public et le jeu <ul style="list-style-type: none">➤ Identifier les ressources athlétiques à développer en fonction des périodes sensibles L'éducateur et l'entraînement <ul style="list-style-type: none">➤ Maîtriser la démarche générale d'enseignement propre à chaque catégorie d'âge en partant du jeu pour aller vers les besoins athlétiques nécessaires à son amélioration L'éducateur en situation <ul style="list-style-type: none">➤ Analyser sa pratique et faire part de ses difficultés➤ Maîtriser la démarche pédagogique➤ Maîtriser les méthodes d'entraînement inhérentes au traitement de chaque ressource athlétique pour chacune des catégories d'âge : U9-U11, U13-U15, U17-U19, et sénior. L'éducateur et l'accompagnement <ul style="list-style-type: none">➤ Connaître l'organisation des pratiques et proposer des contenus de P.A. adaptés aux besoins des joueurs selon leur catégorie d'âge.
Méthodes et Supports	<ul style="list-style-type: none">- Pédagogie de l'action : Mise en situation pratique, observation, découvertes de nouveaux savoirs, mise en situation pratique- Supports pédagogiques : vidéos, diaporamas ou documentations remises aux stagiaires- Livret stagiaire remis en début de formation
Informations complémentaires	<p>La certification est décalée. Pour valider un certificat fédéral football, l'éducateur pourra s'inscrire à une session de certification à la condition :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'avoir suivi l'intégralité des 32 heures de formation- D'être sous licence U17 ou avoir 16 ans révolus à la date de la certification. <p>En cas d'échec à la certification, le candidat n'aura pas à refaire la formation. Il devra s'inscrire dans une nouvelle session de certification. Il garde néanmoins le bénéfice des épreuves validées.</p> <p>La certification comporte :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Une mise en situation pédagogique de 15' assortie d'un entretien de 15' autour de la séquence réalisée (Le candidat recevra par courrier son thème de séance en même temps que sa convocation)2. Un oral de 15' maximum portant sur le rapport de stage assorti d'un entretien de 15' maximum avec le jury <p>L'évaluation du rapport de stage s'effectuera sur la base de 2 séances (comprenant une ou plusieurs séquences de P.A.) effectuées par niveau d'âges (U9-U11 / U13-U15 / U17-U19 et Seniors), soit 6 séances.</p>

Pour plus de renseignements, contactez votre ligue ou district